

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

---

## kik STRONG 25% DEET

---

---

### ***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	kik STRONG 25% DEET
Code du produit	200101.002
UFI	80C7-F5RQ-QKF6-A1SV

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Repelant pour utilisation sur la peau
--	---------------------------------------

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	<b>Martec Handels AG</b> Bubenbergstrasse 11, CH-8045 Zürich Switzerland Tel +41 44 783 95 30 Fax +41 44 783 95 49 <a href="mailto:info@martec.swiss">info@martec.swiss</a>
---	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
-------------------------------	-----------------------

Date d'émission	25.09.2017
-----------------	------------

Version	GHS 2
---------	-------

---

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Effets narcotiques, Catégorie 3, H336  
Liquides inflammables, Catégorie 3, H226  
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3, H412

#### **Information complémentaire**

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**



#### **Mention d'avertissement**

Attention

#### **Mentions de danger**

H226: Liquide et vapeurs inflammables.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **Conseils de prudence**

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102: Tenir hors de portée des enfants.  
P103: Lire l'étiquette avant utilisation.  
P210b: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P261: Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### **Informations supplémentaires**

EUH208: Contient du du Lilial. Peut produire une réaction allergique.

#### **Identificateur de produit**

Isopropanol, No.-CAS 67-63-0, No.-CE 200-661-7

### **2.3. Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### **3.2. Mélanges**

<b>Composants</b>		<b>Classification CLP</b>	<b>Identificateur de produit</b>
Isopropanol	25% - 50%	Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 2 H225	No.-CAS: 67-63-0 No.-CE: 200-661-7 No.-Index: 603-117-00-0
N,N-diethyl-m-toluamide; deet	25%	Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Aquatic Chronic 3 H412	No.-CAS: 134-62-3 No.-CE: 205-149-7 No.-Index: 616-018-00-2
Lilial	0.1% - 1%	Acute Tox. 4 H302, Skin Irrit. 2 H315, Repr. 2 H361, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 2 H411	No.-CAS: 80-54-6 No.-CE: 201-289-8

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses**                      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler un médecin dans les cas graves.
<b>Contact avec la peau</b>	Pas de précautions spéciales.
<b>Contact avec les yeux</b>	Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**                      Aucun(e) à notre connaissance.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**                      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## ***RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie***

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser un produit chimique sec, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial pour la protection des intervenants** Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

**Méthodes particulières d'intervention** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

---

## ***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle***

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Conseils pour les non-secouristes** Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler l'aérosol. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

**Conseils pour les secouristes** Ne pas inhaler l'aérosol. Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme. Interdire aux personnes non autorisées d'entrer dans la zone.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

**6.4. Référence à d'autres sections** Voir chapitre 8 et 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
<b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

**Limite(s) d'exposition** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**propan-2-ol (CAS 67-63-0)**

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups

Developmental Risk Group C

Switzerland - Biological Limit Values (BAT-Werte)

25 mg/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone  
25 mg/L Medium: whole blood Time: end of shift Parameter: Acetone

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)

400 ppm STEL [KZW]  
1000 mg/m<sup>3</sup> STEL [KZW]

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

200 ppm TWA [MAK]  
500 mg/m<sup>3</sup> TWA [MAK]

France - Occupational Exposure Limits - STELs (VLCT)

400 ppm STEL [VLCT]  
980 mg/m<sup>3</sup> STEL [VLCT]

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés** À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

#### **Protection individuelle**

*Protection respiratoire*

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387).

*Protection des mains*

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

*Protection des yeux*

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
<i>Risques thermiques</i>	Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
<b>Contrôle d'exposition de l'environnement</b>	S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	Pompe de pulvérisation, liquide.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Plaisante. Parfumé.
<b>Seuil olfactif</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	6.5 (20 °C)
<b>Point/intervalle de fusion:</b>	Non déterminé.
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	>82°C
<b>Point d'éclair:</b>	29 °C
<b>Vitesse d'évaporation:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites d'explosivité:</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité gazeuse:</b>	Non déterminé.
<b>Densité relative:</b>	0.944
<b>Hydrosolubilité:</b>	soluble
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	>400°C
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité:</b>	Non déterminé.
<b>Propriétés explosives:</b>	Non-explosif
<b>Propriétés comburantes:</b>	Aucun(e)

### **9.2. Autres informations**

<b>Caractéristiques Générales du Produit</b>	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1. Réactivité</b>	Risque d'ignition. La chaleur, un choc ou le contact avec un autre produit peut provoquer un incendie ou une décomposition explosive.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Pas de décomposition en utilisation conforme.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Peut être enflammé par une flamme ouverte.

<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Aucun(e).
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	NOx. Monoxyde de carbone.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Toxicité aiguë</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. <b>propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol (CAS 67-63-0)</b> Dermal LD50 Rabbit = 4059 mg/kg (JAPAN_GHS) Inhalation LC50 Rat = 72600 mg/m <sup>3</sup> 4 h(JAPAN_GHS) Oral LD50 Rat = 1870 mg/kg (JAPAN_GHS) <b>N,N-diethyl-m-toluamide; deet (CAS 134-62-3)</b> Dermal LD50 Rabbit = 3180 mg/kg (NZ_CCID) Inhalation LC50 Rat = 5860 mg/m <sup>3</sup> 4 h(ATSDR) Inhalation LC50 Rat = 6000 mg/m <sup>3</sup> 4 h(ATSDR) Oral LD50 Rat = 1892 mg/kg (NZ_CCID) <b>Lilial (CAS 80-54-6)</b> Dermal LD50 Rabbit > 5000 mg/kg (CHEMVIEW) Oral LD50 Rat = 1390 mg/kg (NLM_CIP)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Pas d'irritation de la peau.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	N,N-Diethyl-m-toluamide (CAS 134-62-3) Provoque une irritation des yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau.
<b>Cancérogénicité</b>	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Donnée non disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Donnée non disponible.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Donnée non disponible.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

<b>12.1. Toxicité</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
<b>propan-2-ol (CAS 67-63-0)</b>	
Ecotoxicité - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Pimephales promelas 9640 mg/L [flow-through] (IUCLID) LC50 96 h Pimephales promelas 11130 mg/L [static] (IUCLID) LC50 96 h Lepomis macrochirus >1400000 µg/L (EPA)
Ecotoxicité - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 48 h Daphnia magna 13299 mg/L (IUCLID)
Ecotoxicité - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data	EC50 96 h Desmodesmus subspicatus >1000 mg/L (IUCLID) EC50 72 h Desmodesmus subspicatus >1000 mg/L (IUCLID)
<b>N,N-diethyl-m-toluamide (CAS 134-62-3)</b>	
Ecotoxicité - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Pimephales promelas 106 - 114 mg/L [flow-through] (EPA) LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 71.25 mg/L [static] (EPA)
<b>Lilial (CAS 80-54-6)</b>	
Ecotoxicité - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Brachydanio rerio 2.2 - 4.6 mg/L [static] (IUCLID)
Ecotoxicité - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 48 h Daphnia magna 10.7 mg/L (IUCLID)
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée non disponible.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Donnée non disponible.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Éliminer comme des déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.
<b>Emballages contaminés</b>	Éliminer comme le produit non utilisé.



---

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>ADR/RID</b>	UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol). Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADR/RID 3. Code de classement F1. Numéro d'identification du danger 30. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. Code de restriction en tunnels D/E
<b>IMDG</b>	UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol). Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes IMDG 3. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-E, S-E. Polluant marin: Non.
<b>IATA</b>	UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: Flammable liquid, n.o.s. (propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol). Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes IATA 3. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355 (60 L). Instruction d'emballage (LQ): Y344 (10 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 366 (220 L).
<b>Navigation fluviale ADN</b>	UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol). Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADN 3. Code de classement F1. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.
<b>Autres Informations</b>	Aucun(e).

---

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

<b>Informations réglementaires</b>	Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008. CPID (CH): 338992-70
------------------------------------	---

#### **propan-2-ol (CAS 67-63-0)**

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity	99 w/w % Sunset Date: 06/30/2026
Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type	Product Type: 1 Product Type: 2 Product Type: 4
Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs)	2905.1290
EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances	1 - Human hygiene (Commission Implementing Regulation 2015/407/EU) 2 - Disinfectants and algaecides not intended for direct application to humans or animals (Commission Implementing Regulation 2015/407/EU) 4 - Food and feed area disinfectant (Commission Implementing Regulation 2015/407/EU)
EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC	Product type: 9 Product type: 10 Product type: 11 Product type: 12
EU - REACH (1907/2006) - Article 15(2) - Substances Regarded as Being Registered - Biocidal Products	(EU) 2015/407, Product Type 4 (Expiry date of inclusion July 1, 2026) (EU) 2015/407, Product Type 2 (Expiry date of inclusion July 1, 2026) (EU) 2015/407, Product Type 1 (Expiry date of inclusion July 1, 2026)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
<b>N,N-diethyl-m-toluamide (CAS 134-62-3)</b>	
Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity	970 g/kg Sunset Date: 07/31/2022
Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type	Product Type: 19
EU - Biocides (98/8/EC) - Annex I - Active Substances - Minimum Purity	970 g/kg 19
EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances	19 - Repellents and attractants (Commission Directive 2010/51/EU)
EU - Biocides (98/8/EC) - Annex I - Active Substances - Specific Provisions	Member States shall ensure that authorisations are subject to the following conditions 1. primary exposure of humans shall be minimized by considering and applying appropriate risk mitigation measures, including, where applicable, instructions for the amount and frequency of application of the product on human skin 2. labels on products intended for application on human skin, hair or clothing shall indicate that the product is intended only for restricted use on children between two and twelve years old, and that it is not intended for use on children less than two years old, unless it can be demonstrated in the application for product authorisation that the product will meet the requirements of Article 5 and Annex VI without such measures 3. products must contain deterrents for ingestion (listed under Product type: 19)
EU - Biocides (98/8/EC) - Annex I - Active Substances - Product Type	Product type 19
EU - Biocides (98/8/EC) - Annex I - Active Substances - Expiry Dates	Expiration date: July 31, 2022 Product type 8
EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC	Product type: 22

EU - REACH (1907/2006) - Article 15(2) - Substances Regarded as Being Registered - Biocidal Products <b>Lilial (CAS 80-54-6)</b>	2010/51/EU, Annex I, Product type 19
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Other Limitations and Requirements EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances <b>Produit biocide</b>	The presence of the substance must be indicated in the list of ingredients referred to in Article 19[1][g] when its concentration exceeds: 0.001% in leave-on products, 0.01% in rinse-off products Present  Type de produit: 19. Matière active: DEET (25g/100g). CH-2015-ZL-0001

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique** Non demandé.

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>Signification des abréviations et acronymes utilisés</b>	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
<b>Les principales références bibliographiques et sources de données</b>	L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
<b>Procédure de classification</b>	Sur la base de données d'essai.
<b>Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3</b>	H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H226: Liquide et vapeurs inflammables. H302: Nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Autres informations</b>	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
<b>Clause de non-responsabilité</b>	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

